

UFCV

animation territoriale



VAL D'ORNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Projet Pédagogique Accueil de Loisirs du Val d'Orne

Année 2024

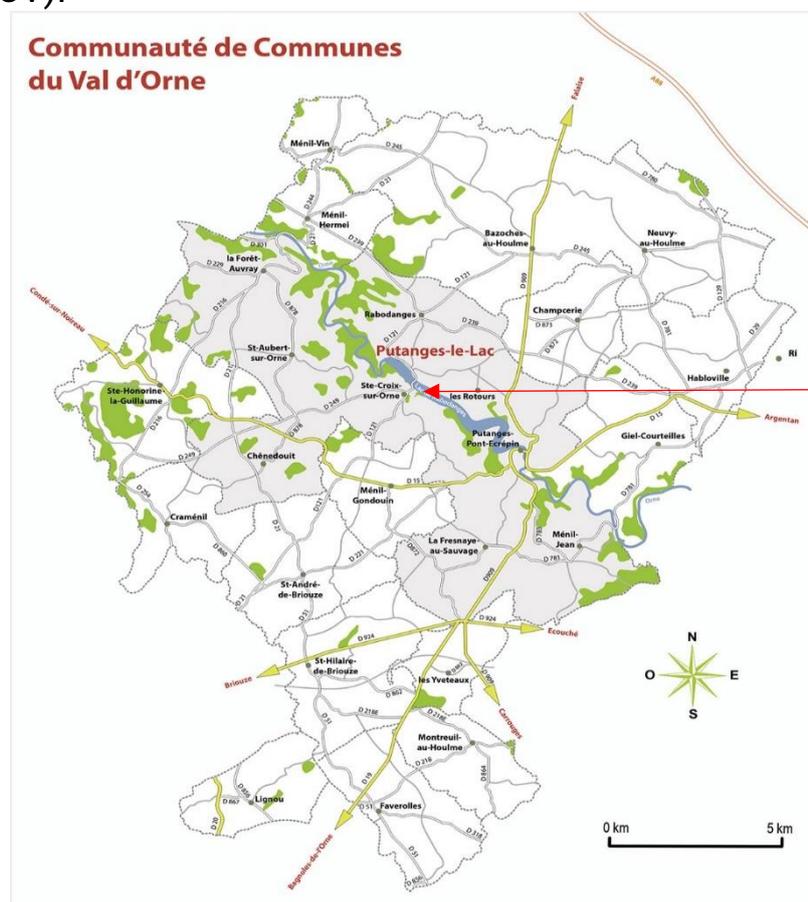
Sommaire

Historique - Contexte	3
Locaux.....	4
Horaires d'accueil.....	5
L'UFCV	6
L'UFCV – Les grands objectifs.....	7
Les intentions pédagogiques de l'équipe	10
Les objectifs pédagogiques :	11
L'Organisation :	12
1) Inscriptions :	12
2) Journée type :.....	13
3) Aménagement et Groupes d'âges :.....	14
4) Vie Quotidienne :	15
• L'accueil :.....	15
• Les activités :	15
• « Les Ambassades » :	16
• Le Papot'déj' :	16
• L'Après-midi des z'enfants :.....	16
• « La Passerelle » 9-11 ans :.....	17
• Les repas :.....	17
• Le repos :	18
• L'accueil des enfants à besoins spécifiques et/ou porteurs de handicaps :.....	19
• Suivi sanitaire :	19
5) Projets d'animation :.....	20
6) Les sorties :	20
7) Les déplacements :	20
8) Les Partenariats – Prestataires réguliers :	21
9) La Communication :	22
10) Les Règles de Vie :	23
L'Equipe :.....	25
Evolution du Projet Pédagogique :	27
L'Evaluation :	28
Les Contacts :	29

Historique - Contexte

- La CDC du Val d'Orne regroupe 17 communes sur un territoire de 254.40 km² pour une population de 5642 habitants (en 2019). Sa création remonte 30 décembre 1993, par arrêté préfectoral. La communauté de communes a évolué en janvier 2016 avec la création de la commune nouvelle de Putanges Le Lac (9 communes déléguées). Elle évoluera encore en janvier 2017 avec le rattachement de 7 communes, appartenant précédemment à la CDC du Pays de Briouze.
- La Communauté de Communes a délégué l'organisation de l'accueil de loisirs à l'UFCV Basse Normandie. Cette dernière est donc en charge depuis juillet 2021 de la partie administrative, financière, humaine des accueils. La CDC fournit quant à elle les locaux, les véhicules, les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement. Une agente de la CDC est également mise à disposition à l'année pour la direction, ainsi que quelques ADSEM en renfort les mercredis. Les personnes d'entretien (restauration et ménage) sont des agents de la collectivité.

➔ Depuis février 2022, les accueils du Val d'Orne se composent aussi d'un Local Jeunes pour les 12-17 ans, situé dans les locaux du collège Gaston Lefavrais géré par Solène VIÉ (directrice et référente jeunesse, salariée UFCV).



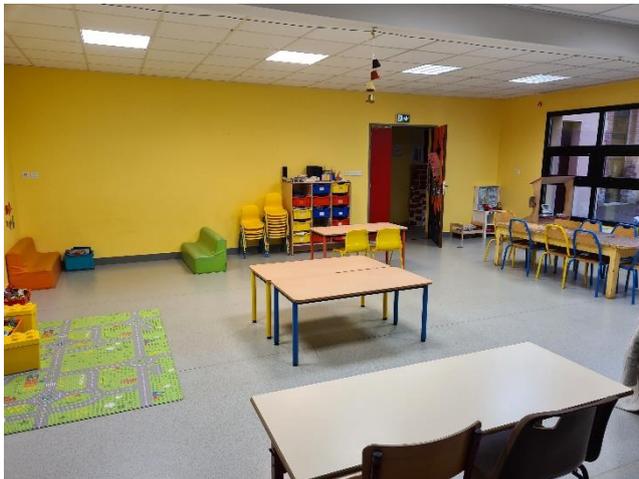
Locaux

Le bloc scolaire Roger Hardy à Putanges Le Lac est au cœur du territoire de la Communauté de Communes, centralisant l'offre pour les familles.

- L'accueil de loisirs du Val d'Orne se situe dans les locaux de l'école primaire publique Roger Hardy à Putanges le Lac, situé rue Jean Giovanonni. Les locaux à disposition pour l'année scolaire 2023/2024 se composent de :
 - Une salle de temps calmes et de sieste
 - Une salle d'activité 3-5 ans
 - Une salle d'activité 6-11 ans
 - Un bloc sanitaire garçons
 - Un bloc sanitaire fille
 - Une cour de récréation fermée
 - Une salle de classe supplémentaire peut être libérée l'été pour les fortes affluences (en accord avec l'équipe éducative de l'école)*

➔ L'accueil des familles se fait par la rue Maurice Gontier.

- Les locaux sont mis à disposition par la Communauté de Communes du Val d'Orne, dans le cadre du partenariat avec l'UFCV. Les locaux répondent aux normes de sécurité en vigueur et ont reçu l'agrément PMI pour l'accueil des plus petits.



Salle 3-5 ans 1



Salle 6-11 ans 1

Horaires d'accueil

Le centre ouvre ses portes à 7h30 le matin jusqu'à 18h le soir.

Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h sur un temps libre, pour permettre aux parents d'arriver selon leur emploi du temps.

Le soir les enfants repartent entre 17h et 18h, sur un temps libre également.

Aucune inscription préalable n'est demandée pour bénéficier des accueils dès 7h30.

→ Possibilité d'accueil :

Les mercredis les parents ont la possibilité de venir chercher/déposer leur enfant avant ou après le repas (matin + repas ou repas+ après-midi) et à la journée entière.

Durant les vacances l'accueil se fait à la journée complète avec le repas.



L'UFCV

L'UFCV est une association d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Le texte sur les " finalités et choix d'action " adopté en 1976 précise le référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'UFCV. Ils sont confirmés en 1991 et s'enracinent dans :

- ➔ " Une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa dimension spirituelle, sa construction permanente et sa responsabilité" ;
- ➔ " une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective, organisée en communautés et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'homme ".

Au nom de ses finalités, l'Ufcv réaffirme aujourd'hui qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'enfant, de l'homme et du citoyen.

C'est dans ce sens que nous proposons une convention de partenariat qui permet de croiser nos principes fondamentaux avec les orientations éducatives des communes (ce paragraphe est valable dans le cadre d'une convention obtenue de gré à gré mais n'est pas à mettre dans le cas d'une convention obtenue par appel d'offres).

UFCV

animation territoriale

L'UFCV – Les grands objectifs

Afin de soutenir les directeurs, le projet éducatif définit 4 grands objectifs prioritaires :

➔ **Le centre de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :**

- les animateurs et les enfants
- le directeur, les animateurs et les parents
 - les enfants entre eux
 - les parents et les enfants
 - les adultes du centre entre eux
- le directeur du centre et la mairie (élus et techniciens)
- le directeur du centre et son responsable local à l'UFCV

➔ **Le centre de loisirs construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et compétences, leurs besoins).**

Cela se concrétise par :

La mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans le centre de loisirs :

Les animateurs s'appuient sur 4 approches de l'activité :

laisser jouer
donner à jouer
jouer avec
faire jouer

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- Des espaces pré-structurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels)
- Des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers)
- Des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur)
- Des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet)

La pédagogie du choix des enfants

La mise en place d'activités internes et externes diversifiées sans pousser les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire en les associant autant que possible à la création de leurs activités (idées, préparation et animation)

La définition, autant que faire se peut, avec les enfants des règles de vie commune à l'intérieur du centre de loisirs qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

➔ Le centre de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des droits des enfants (voir annexe) :

Cela se concrétise :

- Par les attitudes éducatives des directeurs de centre et leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans le centre par tous les moyens à leur convenance.
- Par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges)
- Par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre. Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.

➔ Le centre de loisirs est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement.

- Pour vivre ensemble
- Pour une organisation des espaces - concernant autant les espaces internes que les espaces extérieurs. Cette organisation est réfléchiée en amont du fonctionnement du centre et actualisée régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueil spécifiques selon les âges, espaces de rangement, etc.

- Pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :
 - temps d'accueil matin et soir (plages horaires)
 - organisation de base d'une journée-type (horaires)
 - adulte référent pour chaque enfant
- Pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans le milieu local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini-camps...)
- Pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à leur portée et en dehors du champ des activités traditionnelles ou occupationnelles
- Pour des activités diversifiées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix

Pour être en cohérence avec les objectifs ci-dessus, le directeur du centre de loisirs met en place des instances de régulation et d'évaluation régulières du travail avec son équipe d'animation :

- Pour vérifier en permanence l'adéquation entre les objectifs du projet pédagogiques et les moyens mis en œuvre (programme d'activités, projets en cours de réalisation, moyens humains, en locaux, matériels, en temps, en budget...)
- Pour relancer les animateurs sur le sens de l'action (objectifs du projet éducatif : valeurs et relations éducatives avec les enfants, communication avec les parents et les partenaires extérieurs)
- Pour faire part à l'UFCV et à la mairie de l'avancement des projets, des réussites et des obstacles éventuels.

Les intentions pédagogiques de l'équipe

➔ D'un commun accord l'équipe souhaite amener les enfants vers :

- Plus de responsabilisations, plus de responsabilités et plus de libertés
- L'autonomie individuelle et collective -> pédagogie de la liberté
- Valoriser les compétences intrinsèques et les échanges de compétences entre individu
- L'envie de plus de fluidité entre les structures (Accueil de Loisirs et Local Jeunes), de manière à proposer une continuité de prise en charge sur le territoire.
- Plus de respect de son environnement proche
- Vers une démarche de développement durable

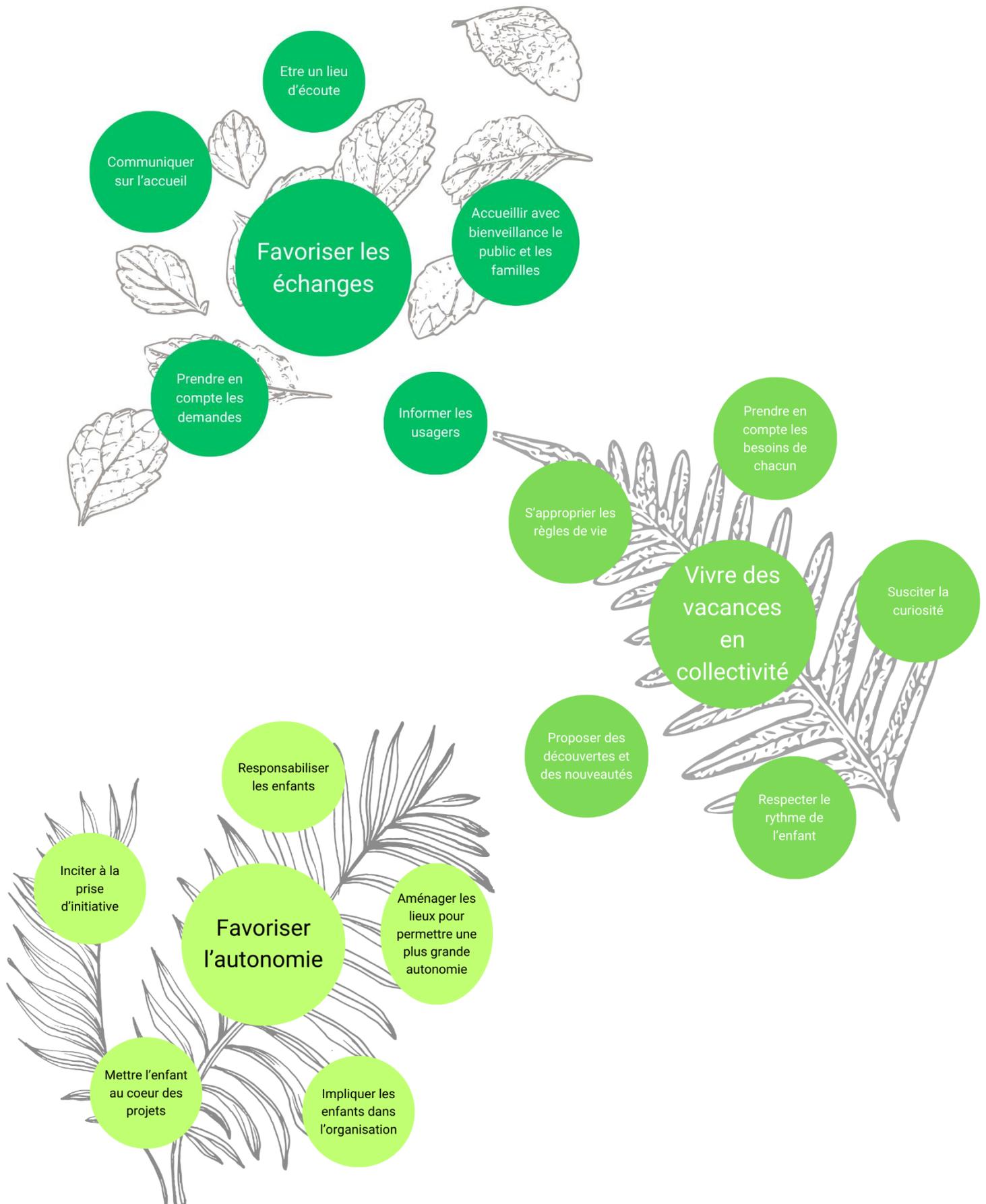
➔ L'équipe souhaite également amener les familles vers :

- Une réassurance sur la prise en charge et le quotidien de leur enfant
- Une disponibilité quotidienne pour échanger facilement
- Une communication facile pour une meilleure prise en charge de leur enfant
- Une grande transparence sur l'organisation de l'Accueil de Loisirs

Les animateurs en CEE font partie intégrante du projet en y adhérant et en le mettant en place tout au long de l'année. Leurs intentions pédagogiques propres doivent être en corrélation avec celles de l'équipe permanente.

Les intentions pédagogiques sont déterminées avec l'équipe de direction, en accord avec l'organisateur et la collectivité.

Les objectifs pédagogiques :



L'Organisation :

➔ 1) Inscriptions :

Pour procéder à une inscription à l'Accueil de Loisirs, les familles devront :

- Remplir la fiche d'inscription administrative de l'année en cours (*pour l'UFCV*)
- Remplir la fiche sanitaire de l'année en cours (*pour l'AL*)
- Fournir la photocopie des vaccinations (ou à défaut un certificat médical) (*pour l'AL*)
- Fournir les justificatifs relatifs à la facturation (quotient familial) (*pour l'UFCV*)
- RIB si la famille souhaite le prélèvement automatique (*pour l'UFCV*)
- Un double du PAI si l'accueil de l'enfant en nécessite un (*pour l'AL*)
- Une fiche complémentaire de renseignements en cas de AEEH (*pour l'AL*)

Le dossier est à renouveler en année civile.

Les documents sont disponibles sur le site internet du portail-famille <https://portail-animation.ufcv.fr/acueil-val-orne/> et à l'Accueil de Loisirs.

Le dossier est ensuite traité par l'UFCV à Caen. Un accès parents est ensuite disponible pour gérer les inscriptions, les paiements directement sur le portail-familles.

Malgré tout, les réservations « papier » seront toujours possible dans la limite des places disponibles.

- ➔ Les inscriptions sont possibles en demi-journée uniquement les mercredis et en adaptation tout-petits (sur demande) : matin + repas ou repas+ après-midi.
- ➔ Les inscriptions sont en journée complète pour les vacances.

Les inscriptions en ligne doivent avoir lieu avant le dimanche minuit pour le mercredi suivant ou 48h ouvrés pour les vacances.

Les annulations doivent se faire dans le délai des 48h ouvrés. Si le délai est passé, la journée sera facturée comme prévue. Un certificat médical ou une prescription d'un médecin fera office de justificatif d'absence. Dans ce cas, seul le repas sera facturé.

➔ 2) Journée type :

MERCREDI

7h30 – 9h00 :	Accueil des enfants
9h00-9h30 :	Jeux libres
9h30 – 10h00 :	Appel, Ambassades - Points forts de la journée - Danse
10h00 -11h30 :	Projets d'animation
	11h45 : <i>Départ à la cantine pour les chefs de table</i>
11h55 :	Accueil des enfants en ½ journée - Départ pour la cantine
12h00-13h15 :	Repas au collège
13h30 (au plus tard) :	Retour à l'Accueil de Loisirs
13h30-14h :	Départ des enfants en ½ journée - Temps calmes ou Jeux libres - Sieste pour les 3-4 ans.
14h00-14h30 :	Jeux libres
14h30-	Projets d'animation
16h00 (possibilité jusqu'à 16h45):	
16h00-17h00 :	Bar à goûter
17h00-18h00 :	Départ des enfants – Accueil des familles

Les horaires peuvent légèrement varier en fonction des projets d'animations (sorties), de l'envie des enfants et de la météo. Seul l'horaire de repas au collège est non-modifiable.

VACANCES

7h30 – 9h00 :	Accueil des enfants
9h00-9h30 :	Jeux libres
9h30 – 10h00 :	Appel, Ambassades - Points forts de la journée - Danse
10h00 -11h30 :	Projets d'animation
	11h45 : <i>Départ à la cantine pour les chefs de table</i>
11h55 :	Départ pour la cantine
12h00-13h15 :	Repas au collège
13h30 (au plus tard) :	Retour à l'Accueil de Loisirs
13h30-14h :	Temps calme 6-11 ans - Sieste pour les 3-4 ans/ Temps calme 4-5 ans
14h00-14h30 :	Jeux libres
14h30-	Projets d'animation
16h00 (possibilité jusqu'à 16h45):	
16h00-17h00 :	Bar à goûter
17h00-18h00 :	Départ des enfants – Accueil des familles

Les horaires peuvent légèrement varier en fonction des projets d'animations (sorties), de l'envie des enfants et de la météo. Seul l'horaire de repas au collège est non-modifiable.



3) Aménagement et Groupes d'âges :

- Deux salles d'activités sont mises à disposition à l'année dans les locaux de l'école primaire Roger Hardy. Une salle pour les 3-5 ans et une salle pour les 6-11 ans.
- Une salle de sieste/repos dédiée est également à disposition.
- 2 blocs sanitaires (garçons et filles) sont disponibles et des sanitaires accessibles PMR également.
- Un espace d'informations parents

Tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- L'été une salle de classe peut également être libérée pour permettre d'augmenter la capacité d'accueil en intérieur.
- Les parties communes de l'école sont également disponibles pendant les grandes vacances, permettant à l'équipe d'animation de bénéficier d'une salle de réunion.
- Un local de ménage, fermé à clés, est accessible en cas de besoin ainsi qu'une machine à laver pour l'entretien du linge de lit, des torchons et des lavettes.
- Des sanitaires pour les adultes sont disponibles.

En accord avec « l'association BCD », responsable de la bibliothèque, l'utilisation des lieux et des livres est possible à condition de respecter le classement mis en place.

Pour mieux répondre aux besoins des différents publics nous faisons le choix de différencier les 3-5 ans et les 6-11 ans dans l'aménagement des salles et le choix de mobilier (hauteur des tables/chaises, jeux d'imitation, etc...) Pour plus de praticité la salle des 3-5 ans est à proximité de la salle de repos et de sanitaires.

La circulation se faisant librement entre les salles, les enfants peuvent bénéficier de chacun des aménagements s'ils le souhaitent.

Le point d'accueil parents se trouve à l'entrée de l'Accueil de Loisirs. Cet espace permet de diffuser les principales informations aux familles : menus, trombinoscope de l'équipe, infos sorties, flyers, etc... Ce point d'accueil peut être doublé en été avec un relais dans la cour pour l'accueil des familles en extérieur.

➔ 4) Vie Quotidienne :

La vie quotidienne rythme les journées. C'est dans ces temps formels et informels que la pédagogie se met en place.

- **L'accueil :**

L'accueil se fait à partir de 7h30 échelonné jusqu'à 9h00 et de 17h00 à 18h00.

Cet accueil échelonné permet de prendre en compte le rythme de l'enfant et le besoin des parents. Les enfants bénéficieront d'un temps de jeux libres, à leur rythme, en intérieur ou en extérieur en fonction de la météo.

Pour l'équipe d'animation ces temps sont des moments privilégiés avec les familles, elles peuvent faire connaissance avec l'équipe qui encadre leurs enfants et les mettre en confiance. Des informations pratiques peuvent également être échangées lors de ces temps : sur les sorties, les journées à thèmes, les événements de la journée,...

Les départs se font de la même manière, avec un animateur d'accueil qui devra être disponible pour les familles. Il pourra au besoin se faire aider d'un animateur de l'autre tranche d'âge pour répondre aux questions. L'animateur d'accueil devra être vigilant à ce que les enfants repartent bien avec leur représentant légal, ou à défaut une personne autorisée (sur la fiche sanitaire, ou sur papier libre).

- **Les activités :**

Les activités ont pour but de proposer des temps d'éveil, de découvertes, d'initiations, d'échanges, de partage entre les enfants et avec les adultes. Les activités sont l'occasion de vivre des moments de sociabilisation, de détente, de stimulations, de cohésions, d'éducation, ... Elles sont le reflet des valeurs éducatives de l'équipe pédagogique.

Les activités sont mises en place chaque matin et chaque après midi (sauf journée spéciale). Chaque animateur propose ses activités et les enfants choisissent. Les enfants ont le choix de ne pas faire d'activités ou de faire leurs propres activités : Lego, jeux de société, dessins/coloriages, lecture, ... Ils restent malgré tout sous la surveillance d'un adulte et doivent respecter les règles de vie.

Les différentes approches de l'activité :

- **Jouer avec** : l'animateur joue avec les enfants, régule, propose des variantes, une dynamique
- **Faire jouer** : l'animateur propose aux enfants des jeux ou activités en fonction de sa compétence
- **Donner à prendre** : l'animateur met à disposition du matériel pour les enfants, afin qu'ils puissent exprimer librement leurs créativité.
- **Laisser jouer** : l'animateur laisse jouer l'enfant à ce qu'il veut tout en étant sous la surveillance de l'adulte.

Les animateurs devront faire preuve d'écoute active pour coller au mieux aux demandes/envies des enfants. Ils pourront ainsi s'adapter rapidement.

- **« Les Ambassades » :**

Les Ambassades représentent les responsabilités (ou tâches) de la journée auxquelles les enfants peuvent s'inscrire chaque matin. Les petits comme les grands peuvent remplir des fonctions durant la journée et participer à la vie collective. C'est un moyen de s'autonomiser via la responsabilisation. Un grand tableau est disponible pour s'inscrire en arrivant ou lors de l'appel/point sur la journée. Si personne ne se propose pour une ambassade, alors les enfants seront désignés par un tirage au sort afin d'éviter les injustices. Elles pourront évoluer au fil de l'année, des observations de l'équipe et de l'envie des enfants.

->Chefs de table : en charge d'aller mettre la table le midi, d'aider au service le midi et du débarrassage des tables. Environ 8 enfants.

->Chefs gouters : en charge du choix des goûters, de la distribution de 16h à 17h et du pointage des enfants et de la vaisselle des gobelets. Environ 3 enfants.

->Chefs toilettes (garçon et fille) : en charge de la vérification de l'état d'hygiène général des sanitaires (papier par terre, chasse d'eau, ...), de l'arrêt des robinets si nécessaire, et de prévenir les adultes du manque de savon ou de papier toilette. Un garçon et une fille.

->Chefs buvette : en été une buvette est mise en place durant la journée pour inciter les enfants à aller boire tout au long de la journée. Les responsables de la buvette devront veiller au réapprovisionnement de l'eau. Environ 4 enfants tout au long de la journée.

->Ambassadeur 1^{er} jour : en charge d'accompagner les petits nouveaux, pour les guider dans la journée.

- **Le Papot'déj' :**

Le Papot'Dej' a pour but d'habituer les enfants à prendre part petit à petit dans l'organisation de leurs vacances/mercredis. Ces temps auront lieu un fois/cycle les mercredis et tous les mardis matin des vacances, pour discuter ensemble de leurs envies sur la structure. Les enfants seront répartis par groupe d'âge avec leurs animateurs pour un petit dej' convivial. Les animateurs devront animer ce moment en régulant la prise de parole au besoin et en servant de « rapporteur ». Les animateurs devront restés en alerte pour recueillir les demandes/envies des enfants dans le but de les mettre en place ultérieurement. Le petit déj' sera composé d'une boisson (chaude ou froide) et de pain ou de brioche tranchée par exemple. Ce moment aura lieu de 9h30 à 10h environ.

- **L'Après-midi des z'enfants :**

Le mardi après-midi des vacances les enfants auront la possibilité de choisir leur programme. Ils auront proposé le matin lors du Papot'Déj' toutes les activités qu'ils souhaitent faire l'après-midi même. Charge aux animateurs de mettre en place leurs demandes, dans la mesure du possible.

- **« La Passerelle » 9-11 ans :**

Les activités « Passerelle » seront proposées aux plus grands de l'Accueil de Loisirs, les 9-11 ans, uniquement sur la base du volontariat. Ces temps ont pour but de permettre aux plus grands de découvrir le fonctionnement du Local Jeunes sur des temps dédiés, accompagnés par un animateur de l'Accueil de Loisirs. La directrice du Local Jeunes les accueillera et les guidera dans sa structure. Ils pourront doucement intégrer un nouveau rythme, des nouveaux projets d'animations avant d'être en âge de fréquenter réellement le Local Jeunes. Le but est de faciliter la transition entre les deux structures et de permettre au public d'accéder à une continuité d'accueil. Ces « Passerelles » seront proposées 1 fois par semaine pendant les vacances scolaires. La directrice du Local Jeunes proposera ses projets d'animation en accord avec le reste de son groupe.

De même les jeunes du Local Jeunes et leurs animateurs pourront venir à l'Accueil de Loisirs de temps à autres pour partager des moments conviviaux avec les plus jeunes (gouter par exemple). Des projets d'animations en partenariat pourront également émerger en fonction des envies de chacun.

- **Les repas :**

Mercredis

Les repas sont pris au collège Gaston LEFAVRAIS entre 12h et 13h15. Les repas sont confectionnés par la cantine du collège (Conseil Général) sur place. Les repas sont commandés le lundi précédent en fonction du nombre d'inscrits. La responsable de la cuisine s'adapte autant que faire se peut aux éventuels PAI et/ou allergies alimentaires. Dans certains cas plus compliqués, d'un commun accord, la famille fournit le repas qui est stocké au frigo à l'accueil de loisirs, puis amené au réfectoire et réchauffé sur place au micro-onde.

Durant ce temps de détente les enfants ont la possibilité de se mélanger entre tranches d'âge, de choisir leurs voisins de table. Certains enfants volontaires feront office de « chefs de table » et aideront à mettre la table, au service et au débarrasage des tables. Les animateurs mangent dans la salle avec les enfants à une table « animateurs » afin de pouvoir échanger plus facilement sur la journée et l'organisation.

Vacances

Les repas sont pris au collège Gaston Lefavrais entre 12h et 13h15. La société de restauration « Coté Restauration » située à Giel Don Bosco, nous livre les repas en liaison froide. L'agent (CDC) chargée de la restauration assure la remise en température des denrées alimentaires et également toute la traçabilité. *Le personnel a suivi la formation HACCP, et à défaut la directrice également.*

Les repas seront commandés en nombre suffisant le jeudi pour la semaine suivante, la direction pourra réajuster au fur et à mesure de la semaine en fonction des nouvelles inscriptions dans la mesure du possible.

La direction assure, également, l'auto contrôle et conserve tout le suivi des repas : relevés de température, étiquettes de livraison, bon de livraison, etc...

- ➔ Lors des sorties : des sandwiches jambon/beurre seront commandés auprès des boulangeries locales et récupérés le matin même du départ, stockés dans des glacières pour le transport. Le repas est complété par une entrée froide (melon, tomates, etc...), des chips, un fromage individuel, une compote (ou fruit) et un petit gâteau individuel. Une attention particulière est portée aux déchets et au tri sélectif en limitant le suremballage et les couverts jetables.

Le temps du repas doit être un temps d'échange avec les animateurs qui mangeront avec les enfants. Ces temps informels sont importants pour faire connaissance. Les animateurs devront faire preuve d'une écoute active pour être en mesure de rebondir sur les idées des enfants. Ce moment doit être un temps agréable, où l'on peut s'accorder le temps de manger sereinement, tout en respectant le rythme de la journée.

Le bar à goûter

Un créneau de goûter sera mis en place entre 16h et 17h (les heures s'adapteront aux effectifs). Quelques enfants tiendront le stand pour s'assurer que tout le monde mange et que chaque enfant ait bien sa part, ils pourront choisir les gouters, les sirops, etc... Ils assureront aussi la vaisselle et l'essuyage des verres après. Les idées de gouters pourront être réfléchies avec les enfants. Les enfants auront la possibilité de s'installer là où ils le souhaitent : dehors ou dedans, en petits groupes ou tous ensemble (en fonction de la météo). Ils seront en revanche responsables du nettoyage de leur "coin" une fois terminé. L'accent sera mis sur le « fait-maison » et le local. Dans un souci d'une démarche de développement durable, l'équipe s'est fixé comme objectif de se fournir plus souvent auprès des producteurs locaux du territoire.

- **Le repos :**

En temps de repos ou temps calme est prévu dans la journée. Ce moment est indispensable pour respecter le rythme des enfants. Une attention particulière sera portée au temps de repos (ou sieste) pour que les plus petits vivent bien ce moment, qui est parfois ressenti comme une « mise à l'écart » du reste du groupe.

- Les 3-4 ans auront prioritairement un lit attribué (le même pour toute la semaine) dans une salle de repos. Ils seront invités à le personnaliser avec une affiche, leur doudou/tétine, leur couverture et leur oreiller *. Un membre de l'équipe (de préférence un animateur 3-5 ans) sera en charge d'installer les enfants dans un climat serein, avec une histoire ou de la musique douce. Au bout de 40/45mn les enfants qui ne se sont pas endormis pourront ressortir de la pièce s'ils en expriment le besoin. Les enfants qui dorment pourront rester dormir jusqu'à 15h environ. S'ils dorment c'est qu'ils en ont besoin.

○ Les 5 ans, qui sont les plus grands du groupe des petits, auront quant à eux un temps calme dans la salle d'activité avec des contes ou de la musique douce pour avoir un temps de détente après manger. Malgré tout si certain(e)s d'entre eux demandent à aller se reposer ce sera possible.

○ Les 6-10 ans auront eux aussi un temps calme d'environ 20mn. Des tapis et les canapés seront à disposition pour qu'ils se couchent et se posent. De la musique douce sera diffusée et le silence demandé afin de créer un climat propice à la détente. Une relaxation guidée pourra aussi être proposée par un membre de l'équipe. Ceux qui le souhaitent pourront lire tranquillement. Les enfants profiteront de ce moment de calme pour récupérer avant de reprendre les activités de l'après-midi. Si des grands expriment le besoin de dormir, ils pourront rejoindre les plus petits dans la salle de sieste pour bénéficier du matériel nécessaire.

**Les parents seront invités à fournir, s'ils le souhaitent, une couverture et un oreiller individuel pour que leur petit se sente « comme à la maison » sur le temps calme. Les couvertures et oreillers seront rendus régulièrement aux familles pour la lessive. Néanmoins il y aura toujours à disposition à l'accueil de loisirs le matériel nécessaire pour coucher les enfants.*

- **L'accueil des enfants à besoins spécifiques et/ou porteurs de handicaps :**

Les enfants à besoins spécifiques et/ou porteur de handicaps seront bien sûr accueillis dans la mesure du possible, avec tous les aménagements nécessaires. Pour une meilleure prise en charge, la directrice invitera les parents à prendre le temps d'échanger pour trouver les meilleures solutions ensemble dans l'intérêt de l'enfant. Une fiche complémentaire à la fiche sanitaire pourra être remplie avec la famille afin de faire le point sur les besoins, les adaptations nécessaires, les éléments indispensables à connaître pour l'accueil de l'enfant sur la structure. A charge ensuite à la directrice d'informer son équipe pour que tous les animateurs aient les bonnes informations. Des rendez-vous réguliers pour faire le point pourront être proposés par l'équipe ou la famille. La structure pourra également solliciter l'aide du « Service Inclusion » de l'UFCV pour bénéficier d'aide et d'outils adaptés.

- **Suivi sanitaire :**

La directrice et/ou l'assistant sanitaire exécutent les recommandations des ordonnances fournis avec les médicaments afin que l'enfant reçoive son traitement en toute sécurité.

Si un enfant a de la fièvre, se plaint de douleurs ou se blesse, la directrice préviendra les parents ou le cas échéant appellera les secours. Les petits soins sont effectués par « l'animateur sanitaire » ou l'équipe de direction (sous réserve que ceux-ci ont leur PSC1) et les soins administrés sont écrits dans le registre d'infirmerie avec le nom de l'enfant, le soin qu'il a reçu et le nom de la personne qui a pratiqué le soin. Les trousseaux pharmacie devront être vérifiées avant chaque période de vacances et régulièrement dans l'année afin de garantir la sécurité des enfants. De la crème

soinaire sera toujours à disposition des enfants qui n'en aurait pas avec eux. Des poches de froid sont également disponible pour les coups et bosses.

Aucun traitement ne sera autorisé ni délivré sans ordonnance, même des médicaments en vente libre.

➔ 5) Projets d'animation :

Les projets d'animation rythment les journées de l'Accueil de Loisirs. Ils sont en accord avec la pédagogie choisie par la direction et les valeurs de l'organisateur. Une thématique est choisie pour chaque petites vacances et une par semaine pendant l'été afin de varier les propositions pour les enfants qui viennent plusieurs semaines d'affilé.

Les thématiques peuvent être très variées : sports, culture, créations, etc... Elles doivent néanmoins toujours permettre aux enfants de découvrir des nouvelles choses, des nouvelles techniques et/ou pratiques, des nouvelles expériences, ... De manière à apprendre autrement et à grandir ensemble.

Les projets d'animation devront permettre une exploration du thème et une immersion pour le public. Des « grands jeux » seront proposés régulièrement pour vivre des temps forts tous ensemble.

➔ 6) Les sorties :

Les sorties seront prévues en amont en adéquation avec les thématiques choisies (autant que faire se peut). Dans un souci d'ouverture au monde, les lieux sélectionnés seront prioritairement des lieux pédagogiques, éducatifs, culturels, etc... La direction fait le choix de limiter les lieux de sorties dit « de consommation » (type parc d'attraction). Les lieux de sorties seront indiqués dans la communication aux familles, mais pas la date pour éviter les fortes affluences seulement le jour de la sortie. Les lieux de sorties se situent généralement dans un rayon de 2h de bus maximum, pour des raisons logiques de temps de transport et de coût. Les sorties pourront avoir lieu en journées entières ou en demi-journée en fonction de l'organisation et du lieu.

La direction s'engage à respecter le budget alloué à l'année pour les sorties et prestations extérieures.

➔ 7) Les déplacements :

En fonction des besoins, les enfants seront amenés à se déplacer hors de l'Accueil de Loisirs.

- Déplacements à pied : Les enfants de l'accueil de loisirs seront amenés à effectuer des déplacements à pied tous les midis pour rejoindre la cantine au collège. Nous serons probablement amenés à faire d'autres déplacements à pied à Putanges et ses sentiers en périphérie, nous respecterons alors la réglementation en vigueur.
- Déplacements en bus : Les enfants effectueront des déplacements en bus régulièrement pour se rendre aux lieux de sorties. La prise et la dépose se fera dans l'espace aménagé au Collège Gaston Lefavrais pour des raisons de sécurité. Les transports sont assurés par l'entreprise Boubet-Gougeul, basée à Putanges Le Lac.

Un chef de convoi sera désigné (ou à défaut la directrice) pour veiller au bon déroulement du transport et au respect de la réglementation.

- Déplacement en mini-bus : La collectivité dispose de 2 véhicules de 9 places, disponibles pour les besoins de l'Accueil de Loisirs, pour des déplacements de proximité ou en petit effectifs. La conduite ne sera assurée que par des chauffeurs n'étant plus « jeunes permis ». Une copie des permis sera demandée. Des réhausseurs sont à disposition et en nombre suffisant pour répondre à la réglementation en vigueur.

➔ 8) Les Partenariats – Prestataires réguliers :

Plusieurs partenariats permettent le bon déroulement de l'Accueil de Loisirs tout au long de l'année :

La CDC du Val d'Orne : mettant à disposition les locaux, le mobilier, les infrastructures (gymnase, stade, etc...), des agents (ADSEM, agents d'entretien) et une directrice.

Le Conseil Général : mettant à disposition, via une convention, les locaux de la cantine du Collège Gaston Lefavrais et la vaisselle.

Le Local-Jeunes : avec qui nous mettons régulièrement des projets en place, comme la « Passerelle 9-11 ans ».

L'école publique Roger Hardy : dont nous utilisons les locaux et avec qui nous cohabitons toute l'année.

EHPAD Pierre Noal : partenaire régulier jusqu'à la crise du Covid. Depuis fin 2023 nous réinstaurons doucement des projets communs.

Dupont-Restaurations : qui fournit les repas à chaque période de vacances, basés à Giel-Courteilles. Fournisseur de proximité.

Les boulangeries « La Petrie » et « Florian Quinette » : où nous nous fournissons toute l'année en pain et en sandwiches.

Boubet-Gougeul : transporteur basé à Putanges Le Lac, qui prend en charge chacun de nos déplacements.

Supérettes de secteur « Utile » et « G20 » : achats réguliers de matières premières, de gouters, achats de premières nécessités.

Le réseau de l'Animation Territoriale de l'UFCV représente un partenaire majeur dans la diversification et la mutualisation de moyens. Cela permet de proposer au public accueilli des projets de plus grande envergure via les Inter-centres et les Séjours d'été.

Les Inter-centres : permettent de mutualiser les moyens des Accueils de Loisirs participants pour faire vivre aux enfants une journée thématique. Les thèmes et les lieux d'accueil changent en fonction des projets. Les Inter-centres peuvent avoir lieu au sein du réseau UFCV ou avec d'autres fédérations.

Les séjours : L'objectif général de cette action est de proposer aux enfants de vivre des vacances collectives hors du cadre familial.

Les objectifs éducatifs suivant viennent le compléter :

- Susciter la prise d'initiative des enfants.
- Permettre aux enfants de faire des rencontres.
- Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités.
- Inscrire le développement durable dans nos séjours.
- Prendre en compte individuellement chaque enfant.
- Proposer des séjours en adéquation avec les ressources du territoire.
- Profiter de la vie en collectivité.

Les séjours de proximité UFCV sont organisés et mis en œuvre par une coordination régionale composée de l'ensemble des directeurs Normands. Le coordinateur du dispositif est un salarié de l'UFCV.

La coordination conçoit, organise et anime l'ensemble de ces séjours.

Les séjours sont organisés dans un souci de continuité éducative qui se traduit par un lien constant entre les familles accueillies et les équipes.

Géographiquement parlant, les séjours sont implantés en fonction des thématiques choisies avec les enfants et en fonction des liens qui se créent avec les prestataires au fil des ans.

➔ 9) La Communication :

L'accueil de loisirs communique très régulièrement sur ses actions auprès des familles notamment. Plusieurs outils sont disponibles pour faciliter les échanges d'informations :

-Le Portail Familles : <https://portail-animation.ufcv.fr/acueil-val-orne/>

La page d'accueil permet de relayer les informations liées aux inscriptions et les actualités. Pas besoin d'avoir un compte famille pour télécharger les documents. Les plaquettes à destination des familles pour chaque période de vacances sont disponibles également. Le portail familles est géré par l'UFCV.

-La page Facebook :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100088274120086>

Cette page permet d'échanger facilement des informations avec les familles abonnées. Les pages peuvent être relayées également par d'autres comptes Facebook. Les parents peuvent suivre les sorties de leurs enfants et les actualités. La page est gérée par l'équipe de l'Accueil de Loisirs.

-Les plaquettes/communication papier :

Les plaquettes papier sont distribuées pour l'ouverture des inscriptions, soit un mois avant le début des vacances, dans toutes les écoles de la communauté de communes. Les familles ont ainsi les infos essentielles concernant les prochaines vacances : dates, thèmes, lieux de sorties, dates de la Passerelle, tarifs, adresse du portail familles. La communication papier est réalisée par la directrice. *Le catalogue des séjours UFCV est distribué aux parents à l'Accueil de Loisirs et chez les commerçants du secteur.*

-IntraMuros : <https://www.intramuros.org/putanges-le-lac>

Ce site et application mobile permet de relayer les informations liées aux services et aux manifestations d'un territoire. Ainsi l'Accueil de Loisirs bénéficie d'une page dédiée et les plaquettes en version numérique sont disponibles, ainsi que les coordonnées de l'accueil de loisirs. Cette page est gérée par l'Office de Tourisme du Pays de Putanges.

-Site internet de la CDC du Val d'Orne :

<https://www.ccvaldorne.fr/animation/presentation.html>

Le site internet de la Communauté de Communes propose une page sur les services d'animation (accueil de loisirs et local jeunes), avec les renseignements principaux : contacts, personnes responsables, lien vers le portail familles. Le site est géré par la CDC du Val d'Orne.

10) Les Règles de Vie :

Elles ont pour but d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Certaines règles sont « non négociables » comme par exemple celles qui concernent la sécurité du public. En revanche d'autres peuvent être évolutives en fonction de la demande des enfants et en fonction de l'accord passé avec l'équipe. Les règles de vie seront abordées avec les enfants en début de vacances et réfléchi avec eux pour une meilleure assimilation.

Tabac, drogues et alcool

Selon le *décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006* fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, l'interdiction s'applique à « tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail », « à tous les moyens de transport collectif » et « dans les espaces non couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs ».

La consommation de tabac sera interdite pour toute personne dans les locaux (intérieurs et extérieurs) ainsi que dans le cadre de l'AL.

« Consommer, distribuer ou simplement posséder des produits stupéfiants » tel que définis par la loi française est strictement interdit sur les centres de vacances et entraînera le cas échéant une exclusion immédiate du fautif qu'il soit adulte ou jeune.

Selon le *Code de la Santé publique de juillet 2009*, la consommation d'alcool est interdite aux mineurs de moins de 18 ans. Cette réglementation s'applique aussi aux centres de vacances.

Vol, violence et vandalisme

Tout acte de vol, violence ou vandalisme entraînera une sanction immédiate, adaptée à la gravité de la faute et à l'âge du fautif, pouvant aller jusqu'à l'exclusion dans les plus brefs délais. Les parents des mineurs qui se seront livrés à de tels agissements assumeront, en totalité, les éventuelles conséquences financières des actes commis par leur enfant, l'assurance du centre ne couvrant pas ce type de risque ou de comportement.

Le téléphone portable chez les participants de l'ALSH

Le téléphone portable est vivement déconseillé pour les enfants de l'Accueil de Loisirs. Toutefois les enfants qui posséderont un téléphone portable seront priés de l'éteindre et de ne le rallumer qu'à leur sortie. L'Accueil de Loisirs se dégage de toutes responsabilités en cas de vol, de perte ou de casse.

L'Equipe :

→ L'équipe permanente

L'équipe permanente est composée de deux directrices :

-Une salariée de l'UFCV et diplômée d'un BPJEPS Loisirs Tous Publics

-Une salariée de la CDC du Val d'Orne (fonctionnaire) et diplômée d'un BEATEP « Association Sociale et Vie Locale » - Animation Enfance-Jeunesse sur un Territoire.

Elles se partagent les temps de direction et travaillent conjointement à la conception et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la CDC du Val d'Orne et l'UFCV, il a été convenu que la salariée fonctionnaire serait mise à disposition de l'UFCV pour les missions de direction principalement.

→ L'équipe vacataire

L'équipe vacataire est recrutée par les directrices. Les candidatures spontanées pourront être adressées directement auprès de l'Accueil de Loisirs. Les animateurs/trices recrutés pour les vacances sont sous contrat CEE (Contrat d'Engagement Educatif) avec l'UFCV.

L'accent sera mis sur la formation pour les stagiaires BAFA. Leur accompagnement sera essentiel pour former de futurs professionnels.

De même l'accueil en « découverte » du métier sera possible pour les jeunes désireux de s'informer avant de se former (jeunes fréquentant le local ou stage découverte de 3ème par exemple).

Les directrices sont en charge de la formation et de l'évaluation des stagiaires. Pour cela, plusieurs entretiens de suivi seront programmés au cours de la période de stage. Afin que l'animateur stagiaire soit acteur de sa formation, il devra s'auto évaluer très régulièrement à l'aide d'outils donné par la direction, il sera amené à remplir des objectifs définis en amont (projet d'animation, projet d'activité, gestion vie quotidienne...).

- L'embauche de mineurs, principalement des stagiaires BAFA, nécessite des aménagements spécifiques. En effet les mineurs sont d'avantage protégés par le code du travail, notamment au niveau du volume de travail hebdomadaire et des temps de repos. La direction s'engage à respecter la loi pour les travailleurs mineurs.

L'équipe en CEE est recrutée (dans le meilleur des cas) par souhait de complémentarité et dans le respect des quotas imposés. Le but étant d'obtenir une équipe diversifiée par son âge et son expérience, les souhaits d'activités et les valeurs défendues.

La CDC met à disposition du personnel ATSEM/Agents Techniques en fonction des besoins les mercredis.

L'EQUIPE DE DIRECTION DOIT	L'EQUIPE D'ANIMATION DOIT
Recruter l'équipe	Proposer et animer des activités pour les enfants
Organiser le travail du personnel prenant part à l'accueil	Être attentif aux problématiques repérées et en informer la directrice.
Être responsable de la coordination générale des activités, de l'organisation, de la restauration, des déplacements et du bon déroulement de l'accueil.	Respecter les horaires établis.
Veiller à l'application des objectifs pédagogiques.	Participer aux tâches collectives.
Être responsable devant Jeunesse et Sports, les organismes sociaux, la loi, la municipalité, les familles, etc.	Être porteurs et faire vivre le projet pédagogique
Être garante du budget et le respecter.	Participer à la vie quotidienne
Assurer un cadre de travail propice au bien être de chacun	Communiquer avec le reste de l'équipe sur les informations importantes ou ses difficultés.
Favoriser les échanges au sein de l'équipe dans un esprit de co-formation.	
Faire le suivi des stagiaires BAFA	
Être garant de la sécurité physique, morale et affective de tous.	
Avoir un comportement en adéquation avec l'activité et la loi	
Être solidaire, ne pas relever d'incohérence devant les enfants.	
Être à l'écoute des besoins et des souhaits des enfants et prendre en compte les remarques des parents.	

→ Au moins une réunion d'équipes aura lieu chaque semaine, le lundi :

- Pour faire le point sur l'organisation de la semaine
- Pour faire le point sur les sorties
- Pour faire le bilan de la semaine et d'évaluer nos objectifs pédagogiques ou de revenir sur des situations et des projets vécus.

Ces réunions devront être des moments conviviaux placés sous le signe de l'auto-évaluation, de la critique constructive et de l'échange. Ce peut être aussi des temps de régulation si la situation l'impose.

- Un planning d'arrivées sera envoyé par mail avant chaque début de vacances pour permettre à tous de s'organiser. Une personne sera d'ouverture à 7h30, voire deux en fonction des effectifs. Dans la mesure du possible, ceux ou celles qui feront l'accueil pourront partir vers 17h30 si tout est prêt et que les effectifs le permettent.

Un planning de pause sera établi pour permettre à tous les salariés d'avoir un temps de repos méridien au cours de la journée. Ce temps aura lieu de préférence sur le temps du midi (12h-12h30 / 12h30-13h). Pour les mineurs, des pauses au moment du gouter pourront s'additionner.

L'utilisation du portable est autorisée, cela facilitant l'organisation. Mais ce ne doit pas être au dépend des missions de chacun... L'aspect personnel devra être traité sur des temps de pause. Si le téléphone est utilisé à des fins pédagogiques (musique, photos, images, etc...) son propriétaire devra être vigilant à ce qu'il y a à l'écran et garantir que le média diffusé est approprié au public accueilli ! Il devra également respecter le droit à l'image en cas de photographies/vidéos.

Evolution du Projet Pédagogique :

Comme tout projet, le projet pédagogique de la structure reste une projection sur une année entière. Il pourra donc évoluer en fonction de la réalité du terrain, des envies de l'équipe, de l'envie des enfants. Leurs envies et besoins restent les moteurs au quotidien mais la priorité sera toujours leur sécurité morale, physique et affective.

L'équipe permanente et vacataire devra se montrer à l'écoute, souple et réactive pour laisser le projet évoluer.

Chaque début d'année sera l'occasion de se remettre en question, de réévaluer les objectifs, et de s'adapter en fonction de l'évaluation de l'année passée.

L'Evaluation :

➔ De la direction :

Les directrices participeront aussi aux différents bilans afin d'évaluer leurs pratiques. Elles devront être à l'écoute des besoins et des ressentis de leur équipe de manière à mettre en place autant que faire se peut un environnement de travail agréable. Elles devront respecter le budget alloué au fonctionnement, et le cas échéant justifier d'un écart important.

La fréquentation de l'accueil de loisirs tout au long de l'année (et son évolution) sera en partie le reflet des choix pédagogiques. La satisfaction des familles, le taux de remplissage, l'assiduité des enfants, la demande, seront autant de marqueurs de réussite.

La fidélité d'une équipe peut être aussi un marqueur de réussite.

Le nombre d'animateurs formés pourra être un indicateur de la qualité de l'accompagnement.

Le bilan rendu en fin d'année, à destination de l'UFCV et des élus, constitue une évaluation assez large de tous les aspects de l'Accueil de Loisirs.

➔ Des animateurs :

En faisant quotidiennement une rapide évaluation avec le public sur leurs temps d'animation.

Ils participeront aux bilans hebdomadaires des vacances et en fin de période.

Les discussions informelles avec les enfants faciliteront la remontée d'informations. Les temps d'accueil du matin et du soir seront aussi des occasions de recueillir les impressions des familles.

➔ Du public accueilli :

Des outils d'évaluation adaptés aux enfants seront mis en place par les animateurs au quotidien. Une enquête de satisfaction plus approfondie à destination des familles sera également réalisée.

La fréquentation et l'assiduité seront des moyens d'évaluer la qualité de la proposition également. L'écoute active des animateurs pour recueillir les besoins/attentes/satisfactions sera essentielle.

Les temps d'échange avec les familles (le matin ou le soir) seront importants pour connaître le ressenti des enfants sur leurs journées.

Les Contacts :

Site :

Accueil de Loisirs du Val d'Orne
Ecole publique Roger Hardy
Rue Jean Giovannoni
Putanges Pont Ecrépin
61210 Putanges Le Lac
06 78 55 64 79
accueils.valdorne@ufcv.fr

Organisateur :

UFCV Basse Normandie
27 avenue du 6 juin
14000 CAEN
02 31 86 66 08
animation-bn@ufcv.fr
Responsable Pédagogique : David BOUDINEAU



Collectivité :

CDC du Val d'Orne
12 place de la mairie
Putanges Pont Ecrépin
61210 PUTANGES LE LAC
02 33 36 93 73
cdc@cdcvaldorne.fr

